

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRAP' SUD

Site inspecté : LA CRAU

Date de l'inspection: 23 avril 2010

Constat de l'Inspecteur :

Visite du 28/04/2009

+ cuvettes de retenzione non fait

INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Didier MARCO, responsable de site

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Concernant les retenions des lubrifiants, le local va être démonté : suppression de la cuve enterrée de FOD (échéance obligatoire : décembre 2010). → le stockage FOD sera centralisé au niveau du groupe électricien, le stockage des lubrifiants va être refait avec la mise en place des retenions pour le lubrifiant. Echéance : été 2010.

Suites susceptibles d'être données		
Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Commentaires :		
L'Inspection le :		
<input type="checkbox"/> Fiche soldée le :		

DREAL

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRAP'SUD

Site inspecté : LA CRAU

Date de l'inspection: 23 avril 2010

Constat de l'Inspecteur :

Article 1 APCdu 13 octobre 2003

+ Plan incendie à terminer et à transmettre au préfet

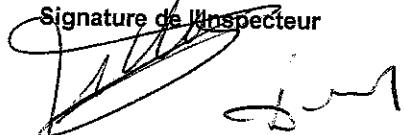
INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

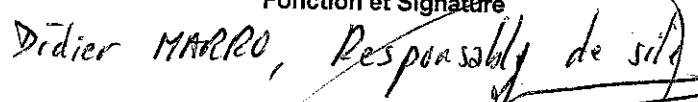
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Le POI est en cours de révision en interne (document à réviser par le responsable Sécurité / Environnement).

Nous comptons vous communiquer le rapport final d'ici le 20/05/2010.

EXPLOITANT

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRAP'SUD Site inspecté : LA CRAU Date de l'inspection: 23 avril 2010

Constat de l'Inspecteur :

Article 1 - APC du 12/01/2009

- Calendrier à fournir concernant la disposition à prendre pour réduire les émissions d'odeurs.

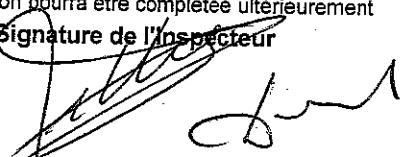
INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Didier MARRO, Responsable de site

EXPLOITANT

DREAL

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

l'étude de diagnostic des odeurs est terminée : elle a montré la cheminée comme source principale des émissions d'odeurs. L'étude de solution pour réduire les émissions d'odeur est en cours : des mesures organisationnelles ont été prescrites et mises en place, des premiers chiffrage ont été faînes mais doivent être perfeines. Nous comptons pouvoir analyser les solutions possibles et donner un calendrier d'application avant le 30/06/2010.

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'Inspection le :

□ Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRAP' SUD

Site inspecté : LA CRAU

Date de l'inspection: 23/10/2010

Constat de l'Inspecteur :

Article 2 - APC du 19/10/2009

- mise en œuvre de mesures de réduction des potentielles de dangers réalisée à 50 %

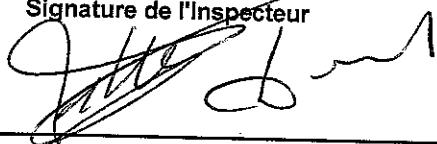
INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

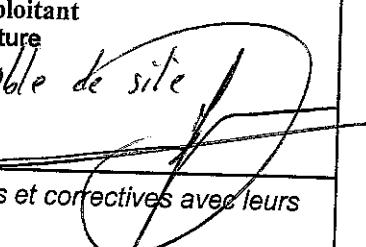


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Didier MARRO, Responsable de site



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Cette année, plusieurs demandes nous ont été faites. Nous essayons de faire avancer chaque dossier. La période estivale (arrêt de la production) est le plus propice aux travaux qui ne peuvent se faire pendant la production. Nous espérons terminer ces travaux été 2011, après avoir avancer les travaux l'été 2010.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : GRAP'SUD

Site inspecté : LA CRAU

Date de l'inspection: 23/04/2010

Constat de l'Inspecteur :

Arrêté 2 - APC du 19/10/2009

- Répondre à la demande du directeur départemental des services d'incendie et de secours adressée par lettre du 27 mai 2008

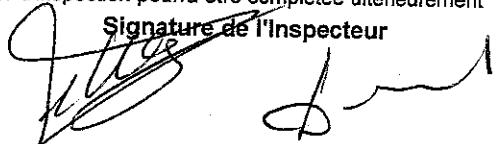
INSPECTION

Ecart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

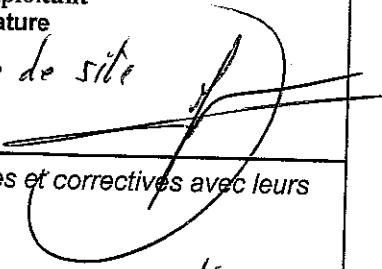


L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Didier MAGRO, Responsable de site



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

- Nous allons apporter une réponse à ce courrier, qui nous a été redonné ce jour, d'ici le 30/04/2010

EXPLOITANT

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'Inspection le :

 Fiche soldée le :